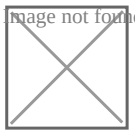

Condamnation au tribunal en mon absence sens le savoir

Par **Thamis#11**, le **29/08/2022** à **19:51**

J ai appris en janvier 2022 qu en septembre 2021 j avait été condamné par le tribunal de narbonne à rembourser une assurance loyer impayés pour une somme de 13600€ pour un appartement que louait mon ex femme (nous somme divorce depuis 10 ans)j était cotion à mon insu je n ai à se jours ressu aucun courrier ni notification de quoi que se soit juste une société de recouvrement m à téléphoner en mai c est comme sa que j ai appris la chose je risque quoi ? Par avance merci

Par **P.M.**, le **29/08/2022** à **20:32**

Bonjour,

Vous risquez que pendant 10 ans vous pourriez subir une exécution forcée par Commissaire de Justice (ex Huissier) de la condamnation mais puisque le jugement a été pris en votre absence, vous pourriez y faire opposition...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés